

MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
SÉANCE SPÉCIALE DU 12 AOÛT 2019  
ORDRE DU JOUR



1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de l'avis de convocation
4. Financement de trois (3) règlements d'emprunt/Ouverture des soumissions
5. Période de questions
6. Levée de la séance spéciale

**PROCÈS-VERBAL**

Séance spéciale du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue le **12 août 2019 à 19 h 00** à la Place des aîné(e)s et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau  
Richard O'Reilly  
Raymond Ménard

Luc Galarneau  
Micheline Cloutier

Absences motivées :  
Christian Pilon,

Julien Chartrand

Formant quorum sous la présidence du maire-suppléant, Monsieur Raymond Ménard.

Monsieur Benoit Hébert, Directeur général/Secrétaire-trésorier est aussi présent.

Aucune personne n'assiste à la séance.

1.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire-suppléant, Raymond Ménard souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-176**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**3.**

**Constatation de l'avis de convocation**

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier M. Benoit Hébert constate que l'avis de convocation a été remis à tous les membres du conseil municipal, tel que requis par les dispositions du Code Municipal (art.#153,C.M.).

**4.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-177**

**REFINANCEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT**  
**/SOUMISSIONNAIRE/SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE**  
**BILLETS**

Date d'ouverture :	12 août 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	19 août 2019
Montant :	625 200 \$		

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Plaisance a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 août 2019, au montant de 625 200 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 - BANQUE ROYALE DU CANADA**

49 100 \$	2,54000 %	19 août 2020
50 400 \$	2,54000 %	19 août 2021
51 700 \$	2,54000 %	19 août 2022
52 800 \$	2,54000 %	19 août 2023
421 200 \$	2,54000 %	19 août 2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,54000 %

## 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

49 100 \$	2,05000 %	19 août 2020
50 400 \$	2,05000 %	19 août 2021
51 700 \$	2,10000 %	19 août 2022
52 800 \$	2,15000 %	19 août 2023
421 200 \$	2,25000 %	19 août 2024

Prix : 98,63700

Coût réel : 2,56761 %

## 3 - CD DU COEUR-DES-VALLEES

49 100 \$	2,93000 %	19 août 2020
50 400 \$	2,93000 %	19 août 2021
51 700 \$	2,93000 %	19 août 2022
52 800 \$	2,93000 %	19 août 2023
421 200 \$	2,93000 %	19 août 2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,93000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard O'Reilly

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Plaisance accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 19 août 2019 au montant de 625 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 347-04, 435-18 et 437-18. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Note : Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

5.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-178**

**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 625 200 \$ qui sera réalisé le 19 août 2019**

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Plaisance souhaite emprunter par billets pour un montant total de 625 200 \$ qui sera réalisé le 19 août 2019, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
--------------------------------	------------------------------

347-04	93 300 \$
435-18	296 500 \$
435-18	105 400 \$
437-18	130 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 435-18 et 437-18, la Municipalité de Plaisance souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Luc Galarneau

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 août 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 février et le 19 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire-suppléant et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2020.</b>	<b>49 100 \$</b>	
<b>2021.</b>	<b>50 400 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>51 700 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>52 800 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>54 300 \$</b>	<b>(à payer en 2024)</b>
<b>2024.</b>	<b>366 900 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 435-18 et 437-18 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 août 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Note : Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

6.

**Période de questions à 19h02**

Aucune personne n'assiste à la séance.

7.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-08-179**

**Levée de la séance spéciale à 19h03**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE la séance spéciale soit levée.

Note : Monsieur Raymond Ménard, Maire-suppléant, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

**Adoptée à l'unanimité.**

**SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE-SUPPLÉANT**

« Je soussigné, Raymond Ménard, Maire-suppléant de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 12 août 2019

---

Raymond Ménard  
Maire-suppléant

---

Benoit Hébert  
Directeur général/Secrétaire-trésorier